

**LIGUE TUNISIENNE DES DROITS DE L'HOMME  
(LTDH)**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES DES ETATS  
FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

*(Novembre 2024)*



## SOMMAIRE

<b>1. Rapport d'audit</b>	<b>Page 2</b>
<b>3. États financiers</b>	<b>Page 7</b>
<i>Etat de la Situation Financière</i>	<b>Page 8</b>
<i>Etat des Produits et des Charges</i>	<b>Page 9</b>
<i>Etat des flux de trésorerie</i>	<b>Page 10</b>
<i>Notes aux états financiers</i>	<b>Page 11</b>

# RAPPORT D'AUDIT

**RAPPORT DE L'AUDITEUR**

**Aux Messieurs les adhérents de la Ligue Tunisienne de Défense des Droits de l'Homme (LTDH)**

**Rapport sur l'audit des états financiers de l'exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2022**

**Opinion avec réserve**

Messieurs,

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Ligue Tunisienne de Défense des Droits de l'Homme (LTDH), comprenant la situation financière au 31 décembre 2022, ainsi que l'état des produits et des charges et l'états des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers sont établis en dinars tunisiens et font ressortir des actifs nets créditeur de 62 604 dinars y compris un déficit de l'exercice s'élevant à 171 912 dinars.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve », les états financiers ci-joints donnent dans tous leurs aspects significatifs une image fidèle de la situation financière de la Ligue au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Comptables Tunisiennes (NCT) et aux normes internationales d'information financière (IFRS).

**Fondement de l'opinion***i. Comptabilité des sections de l'LTDH*

Les transactions et flux financiers des 31 sections régionales de la LTDH ne sont pas intégrées dans la comptabilité de la Ligue. En effet, les charges, produits, pertes et gains enregistrés par ces sections au cours des exercices 2022 et antérieurs, ainsi que leurs différents engagements, ne sont pas reflétés dans les comptes de la Ligue.

Suite à notre demande, le bureau directeur a sollicité des informations auprès des 31 sections de la Ligue afin d'obtenir des éléments probants pour régulariser cette situation. Cependant, le taux de réponse est faible et la qualité des informations recueillies ne permet pas de procéder aux ajustements requis.

En plus de l'obligation comptable, l'absence d'une vision claire et permanente des activités des sections empêche la mise en place d'un suivi efficace des différentes obligations

juridiques de la LTDH, notamment celles relatives au décret-loi 2011-88. Cette situation expose la LTDH aux risques de sanctions prévues par ce décret-loi.

Dans ces conditions, il nous est impossible d'évaluer l'exhaustivité des produits et des charges de la Ligue, étant donné que les activités financières des sections n'ont pas été prises en compte dans la comptabilité de la Ligue.

ii. Report de TVA non fondé

Un ancien solde de TVA déductible s'élevant, au 31 décembre 2022, à plus de 39 414 dinars, figure parmi les actifs de la Ligue. Compte tenu du régime fiscal de la Ligue en matière de TVA, ce report de TVA devrait être apuré par le biais d'un compte de capitaux propres (correction d'erreur comptable).

### **Questions clefs d'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions. Outre le problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve », nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituaient les questions clés de l'audit à communiquer dans notre rapport.

i. Rapprochement des immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles de l'LTDH dont la valeur nette s'élève à 217 500 dinars n'ont pas fait l'objet d'un inventaire physique rapproché avec la comptabilité. L'absence de cet inventaire physique et son rapprochement avec la comptabilité ne nous permet pas d'estimer les éventuels écarts entre les immobilisations existantes et celles comptabilisées et l'impact de ces écarts sur la valeur des immobilisations corporelles et incorporelles inscrite à la situation financière.

ii. Infraction aux dispositions légales

- La Ligue ne procède pas à la publication et la notification dans l'un des médias écrits, dans un délai d'un mois de leur réception, des données concernant les aides, dons, et donations d'origine étrangère conformément à l'article 41 du décret-loi n°2011-88.

### **Autres informations**

Notre mission de commissariat aux comptes porterait initialement sur un mandat de trois exercices à savoir 2017, 2018 et 2019.

En raison de contraintes d'efficacité et de délais principalement liés au retard pris dans l'organisation du 8<sup>ème</sup> congrès national de la Ligue, l'ancien comité directeur de la LTDH, présidé par M. Jamel Mssallem, nous a exceptionnellement confié une mission d'audit des exercices clos aux 31 décembre 2020, 2021 et 2022.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Une lettre à la direction a été adressée aux membres du bureau directeur de la LTDH dans laquelle ont été consignées les principales faiblesses organisationnelles et d'application des procédures ayant une incidence sur la pérennité du système de contrôle interne et sur la fiabilité des comptes de la Ligue. Mise à part l'insuffisance décrite au niveau de la section « Fondement de l'opinion avec réserve », nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'autres insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

### **Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes Comptables Tunisiennes, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'association ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'association.

### **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et

elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

P/ Adly ABDELKEFI

Tunis, le 22 Novembre 2024

Expert-comptable membre de l'OECT



**ADLY ABDELKEFI**  
Expert Comptable  
Membre de l'OECT  
GSM: 57 865 865

**ETATS FINANCIERS**  
**ARRETES AU 31 DECEMBRE 2022**

**Ligue Tunisienne de Défense des Droits de l'Homme (LTDH)**  
**ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIERE ARRETE AU 31.12.2022**

(Montants exprimés en Dinars Tunisien)

Au 31 décembre

Actifs	Notes	31/12/2022	31/12/2021
AC 1 - Liquidités et équivalents de liquidités	(4)	899 814	253 187
AC 2 - Placements et autres actifs financiers		0	-
AC 3 - Autres actifs courants	(5)	54 273	104 372
AC 5 - Stocks de fournitures et autres approvisionnements		0	-
AC 7 - Immobilisations financières		4 251	160 251
AC 8 - Immobilisations corporelles	(6)	178 700	23 928
AC 9- Immobilisations incorporelles		38 800	-
<b>Total des actifs</b>		<b>1 175 838</b>	<b>541 737</b>
<b>PASSIFS ET ACTIFS NETS</b>			
PA 1 - Concours bancaires et autres passifs financiers		-	-
PA 2 - Autres passifs courants	(7)	131 261	150 869
PA 3 - Fournisseurs et comptes rattachés	(8)	184 714	91 091
PA 4 - Provisions		-	-
PA 5 - Apports reportés	(9)	922 467	220 482
PA 6 - Autres passifs non courants		-	-
PA 7 - Emprunts		-	-
<b>Total des passifs</b>		<b>1 238 442</b>	<b>462 441</b>
AN 1 - Dotations		-	-
AN 2 - Apports affectés à des immobilisations		50 803	20 791
AN 3 - Subventions d'investissement		1 864	1 864
AN 4 - Autres actifs nets	(10)	-	-
AN 5 - Réserves		-	-
AN 6 - Excédents ou Déficit reportés		56 641	144 601
AN 7 - Excédent ou Déficit de l'exercice		(171 912)	(87 961)
<b>Total des Actifs Nets</b>		<b>(62 604)</b>	<b>79 296</b>
<b>Total des Passifs et Actifs Nets</b>		<b>1 175 838</b>	<b>541 737</b>

## Ligue Tunisienne de Défense des Droits de l'Homme (LTDH)

## ÉTAT DES PRODUITS ET DES CHARGES AU 31.12.2022

(Montants exprimés en Dinars Tunisien)

Au 31 décembre

PRODUITS	Notes	31/12/2022	31/12/2021
PR 1- Cotisation des adhérents	(11)	11 470	290
PR 2- Revenus des activités et manifestations		-	-
PR 3- Subventions de fonctionnement	(12)	25 000	-
PR 4- Apports non monétaires		-	-
PR 5- Autres Apports	(13)	843 705	869 415
PR 6- Produits des placements		8 008	9 722
PR 7- Quote-part des subventions et apports inscrits aux produits de l'exercice		-	-
PR 8- Autres gains	(14)	9 765	13 118
<b>Total des produits</b>		<b>897 948</b>	<b>892 545</b>
<b>CHARGES</b>			
CH 1- Achats consommés de fournitures et approvisionnements	(15)	720 203	637 098
CH 2- Charges de personnel	(16)	195 083	164 906
CH 3- Dotations aux amortissements et aux provisionnements	(6)	13 478	14 959
CH 4- Autres charges courantes	(17)	141 067	163 509
CH 5- Charges financières nettes		-	-
CH 6- Autres pertes		28	34
<b>Total des charges</b>		<b>1 069 860</b>	<b>980 506</b>
<b>Excédents (Déficit) des produits sur les charges de l'exercice</b>		<b>(171 912)</b>	<b>(87 961)</b>

## Ligue Tunisienne de Défense des Droits de l'Homme (LTDH)

## ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE AU 31.12.2022

(Montants exprimés en Dinars Tunisien)

Au 31 décembre

Flux de trésorerie liés aux activités courantes	Notes	31/12/2022	31/12/2021
F1- Encaissement des cotisations des adhérents et des dons		53 195	290
F2- Encaissement des revenus des activités et manifestations		-	
F3- Encaissement des subventions de fonctionnement		25 000	
F4- Encaissement d'autres revenus et apports		1 592 404	710 366
F5- Décaissement des sommes versées aux fournisseurs		(379 078)	(670 449)
F6- Décaissement des rémunérations versées au personnel		(117 579)	(106 236)
F7- Autres Décaissement des activités courantes		(328 384)	(66 496)
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités courantes</b>		<b>845 557</b>	<b>(132 525)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
F8- Décaissement sur acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		-	-
F9 - Encaissement sur cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		-	-
F10 - Décaissement sur acquisition d'immobilisations financières		(207 051)	(4 251)
F11 - Encaissement sur cession d'immobilisations financières		-	
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement</b>		<b>(207 051)</b>	<b>(4 251)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de Financement</b>			
F12- Encaissement des dotations		-	-
F13- Encaissement des subventions d'investissement		-	-
F14- Autres encaissement de financement (intérêts créditeurs, produits de placement, etc.)		8 008	
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement</b>		<b>8 008</b>	<b>-</b>
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>646 514</b>	<b>(136 776)</b>
Trésorerie au début de l'exercice		253 187	401 659
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>		<b>899 701</b>	<b>253 187</b>

## NOTE AUX ETATS FINANCIERS

### Note N°1 : Présentation de Ligue Tunisienne de Défense des Droits de l'Homme (LTDH)

L/LTDH est une ONG fondée en 1976. Son siège social est situé à 43-45 Avenue Habib Bourguiba Immeuble Le Colisée ESC B Bureau n° 257 Tunis. Présidé par Mr Jamel Msallem, elle exerce pour l'observation et la défense des droits de l'homme.

L/LTDH est l'une des composantes du quartet du dialogue national qui obtient le prix Nobel de la paix 2015 pour son succès dans la mission qui a abouti à la tenue des élections présidentielles et législatives ainsi qu'à la ratification de la nouvelle Constitution en 2014.

### Note N°2 : Respect des normes comptables tunisiennes, bases de mesure et principes comptables spécifiques

Les états financiers de L/LTDH arrêtés au 31 décembre 2022, ont été préparés conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30 Décembre 1996 portant promulgation du système comptable des entreprises et en application des principes et méthodes comptables tels que définis par le décret 96-2459 du 30 Décembre 1996 portant promulgation du cadre conceptuel.

L/LTDH arrête ses premiers états financiers conformément à la nouvelle norme comptable n°45 relative aux associations, aux partis politiques et aux autres OSBL approuvée par le Conseil National de la Comptabilité le 26 décembre 2017.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs adoptés pour l'élaboration des états financiers de l/LTDH sont les suivants :

#### *i. Immobilisations incorporelles et corporelles*

A leur date d'entrée dans le patrimoine de L/LTDH, les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties linéairement aux taux suivants :

Logiciels 33,33%

Matériel de transport 20%

Mobilier et matériel de bureau 20%

Matériel informatique 33.33%

*ii. Unité monétaire*

Les états financiers de L'LTDH sont libellés en dinar tunisien.

*iii. Conversions en devise*

Les opérations en monnaies étrangères sont prises en charge conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne N°15. En effet, elles sont comptabilisées moyennant une conversion au cours du jour de l'opération, selon le taux de change en vigueur à cette date.

Les règlements sont convertis au taux de change du jour au cours duquel le règlement est procédé. Ainsi, la différence par rapport au montant pris en charge est passée en résultat de change.

Au 31 Décembre de chaque exercice, les soldes des éléments monétaires libellés en devises sont convertis au cours de clôture. Toute différence est comptabilisée en résultat, en gain ou perte de change.

*iv. Revenus*

Conformément à la disposition de l'article 34 de la loi 88-2011, les ressources d'une association se composent des :

- Cotisations de ses membres ;
- Aides publiques ;
- Dons, donations, et legs d'origine nationale ou étrangère ;
- Recettes résultant de ses biens, activités et projets.

*Note N°3 : Faits marquants de l'exercice*

-Le 13/11/2023, la Ligue tunisienne des droits de l'homme a clôturé son 8e congrès, par l'élection d'un nouveau bureau directeur présidé par Mr Bassem Trifi.

-Ledit congrès a approuvé les rapports du commissaire aux comptes dans leurs intégralité pour l'exercice arrêter au 31/12/2021 et la situation financière arrêter au 30/09/2022.

A noter que pour des raisons d'efficacité et de contraintes de temps, l'ancien comité directeur de L'LTDH a confié au commissaire aux comptes et à titre exceptionnel, une mission d'audit des exercices clos au 31 décembre 2020, 2021 et 2022.

**Note N°4: AC 1 - Liquidités et équivalents de liquidités**

Les liquidités et équivalents de liquidités présentent, au 31 décembre 2022 un solde net de 899 814DT contre un solde net de 253 187DT au 31 décembre 2021. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Solde aux banques	898 527	240 296
Solde de la caisse	1 286	12 891
<i>Montant brute</i>	<b>899 814</b>	<b>253 187</b>
Provisions pour dépréciation	-	-
<i>Total en Dinars</i>	<b>899 814</b>	<b>253 187</b>

**Note N°5 : AC 3 - Autres actifs courants**

Les autres actifs courants présentent, au 31 décembre 2022, un solde net de 54 273DT contre un solde net de 104 372DT au 31 décembre 2021. Elles se détaillent comme suit :

Libellé	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Report de TVA	39 414	39 414
Débiteurs divers	3 057	4 093
Avances aux personnels	2 700	900
Produits à recevoir Projet BADDEL	9 102	-
Produits à recevoir	0	59 965
<i>Montant brute</i>	<b>54 273</b>	<b>104 372</b>
Provisions pour dépréciation	-	-
<i>Total en Dinars</i>	<b>54 273</b>	<b>104 372</b>

## Note N°6 : AC 8 &amp; AC9 - Immobilisations corporelles &amp; Immobilisations incorporelles

Libellé	Immobilisations brutes			Amortissements & Provisions			Valeurs nettes au	
	Soldes au	Variation	Soldes au	Soldes au	Variation	Soldes au	Soldes au	Soldes au
	31/12/2021	2021-2022	31/12/2022	31/12/2021	2021-2022	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022
Logiciels	1 121	38 800	39 921	(1 121)	-	(1 121)	-	38 800
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>	<b>1 121</b>	<b>38 800</b>	<b>39 921</b>	<b>(1 121)</b>	<b>-</b>	<b>(1 121)</b>	<b>-</b>	<b>38 800</b>
Matériels informatiques	107 434	750	108 184	(91 303)	(8 814)	(100 117)	16 131	8 066
Equipements de bureau	45 474	-	45 474	(44 022)	(485)	(44 508)	1 452	966
I.G.AAD	15 868	167 502	183 370	(9 523)	(4 179)	(13 702)	6 345	169 668
<b>Total des immobilisations corporelles amortissables</b>	<b>168 776</b>	<b>168 251</b>	<b>337 028</b>	<b>(144 849)</b>	<b>(13 478)</b>	<b>(158 327)</b>	<b>23 928</b>	<b>178 700</b>
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des immobilisations corporelles</b>	<b>168 776</b>	<b>168 251</b>	<b>337 028</b>	<b>(144 849)</b>	<b>(13 478)</b>	<b>(158 327)</b>	<b>23 928</b>	<b>178 700</b>
							-	-
<b>Total des immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>169 897</b>	<b>207 051</b>	<b>376 948</b>	<b>(145 969)</b>	<b>(13 478)</b>	<b>(159 448)</b>	<b>23 928</b>	<b>217 500</b>

**Note N°7 : PA 2 - Autres passifs courants**

Les autres passifs courants présentent, au 31 décembre 2022 un solde net de 131 261DT contre un solde net de 150 868DT DT au 31 décembre 2021. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Personnel rémunération dus	6 886	-
Créditeurs divers	10 233	9 120
CNSS	43 409	42 802
Autres charges à payer	45 655	45 655
Impôts et taxes à liquider	25 078	53 291
<b>Total en Dinars</b>	<b>131 261</b>	<b>150 868</b>

**Note N°8: PA 3 - Fournisseurs et comptes rattachés**

Les Fournisseurs et comptes rattachés totalisent, au 31 décembre 2022 un solde de 184 714DT contre u solde de 91 091DT à la clôture de l'exercice précédent. Ils se détaillent comme suit

Libellé	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Fournisseurs d'exploitation	184 714	91 091
<b>Total en Dinars</b>	<b>184 714</b>	<b>91 091</b>

**Note N°9: PA 5 - Apports reportés**

Les autres apports totalisent, au 31 décembre 2022 un solde de 922 467DT contre un solde de de 220 482DT à la clôture de l'exercice précédent. Ils se détaillent comme suit

Libellé	31 décembre 2022	31 décembre 2021
ACCD	807 719	-
EAST AND HORN OF AFRICA HUMAN RIGHT	13 469	46 944
Dignity	2 896	13 154
HANDICAP INTERNATIONAL	(0)	(4)
AMBASSADE SUISSE -AIDE LEGALE	-	11 139
NOVACT/IMCAN	-	15 757
UNICEF	-	51 414
OMCT	-	(1 969)
ASF	76 031	31 066
NOVACT/WAHDA	-	52 981
OXFAM	22 353	-
<b>Total en Dinars</b>	<b>922 467</b>	<b>220 482</b>

**Note N°10: PA 5 - Actifs Nets**

Les actifs nets totalisent, au 31 décembre 2022 un solde de créditeur de 62 604DT contre un solde de 79 296DT à la clôture de l'exercice précédent. Ils se détaillent comme suit

Rubriques	Fonds nets	Apports affectés à inv.	Subvention inv.	Excédent/Déficit reportés	Excédent/Déficit de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2021	0	20 791	1 864	144 601	(87 961)	79 296
Affectation Excédent 2021				(87 961)	87 961	-
Apports affectés à des inv. (net)		39 550				39 550
QP. SUB. Inv. Inscrits CR			(9 537)			(9 537)
Excédent/Déficit de l'exercice 2022					(171 912)	(171 912)
<b>Solde au 31 décembre 2022</b>	<b>0</b>	<b>60 340</b>	<b>(7 673)</b>	<b>56 641</b>	<b>(171 912)</b>	<b>(62 604)</b>

### Note N°11 : PR 1- Cotisation des adhérents

Les cotisations des adhérents totalisent au 31 décembre 2022, 11 470DT contre un solde de 290DT à la clôture de l'exercice précédent. Ils se détaillent comme suit

Libellé	31 décembre 2022	31 décembre 2021
CONGRESISTES	4 755	
zahouan +nabeul +bardo	1 530	
GAFSA	1 345	
SECTION NABEUL	540	
GAFSA	510	
section kasserine	320	
section mednine	300	
MATEUR	260	
ARIANA	180	
COMITE DIRECTEUR	180	
section zaghouan	170	
ariana	150	20
manouba	140	
TUNIS BAB BHAR	120	
bab bhar	120	
comite directeur	120	
COMITE DIRECTEUR	120	
mateur	80	
SFAX SUD	60	
TUNIS NORD	60	
COMITE DIRECTEUR	60	
COMITE DIRECTEUR	60	
MANOUBA	60	
COMITE DIRECTEUR	60	
tunis bab bhar	60	240
ariana	60	
manouba	30	30
tunis bab bhar	20	
<b>Total en Dinars</b>	<b>11 470</b>	<b>290</b>

**Note N°13 : PR 5- Autres Apports**

Les autres apports totalisent, au 31 décembre 2022, un solde de 843 705DT contre un solde de 869 415DT à la clôture de l'exercice précédent. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	31 décembre 2022	31 décembre 2021
EAST AND HORN OF AFRICA HUMAN RIGHT	242 447	138 759
Agencia Catalana De Cooperacio	12 084	165 623,09
Agence Andalous de Cooperation International au De.AACID	84 090	67 600
AMBASSADE SUISSE -AIDE LEGALE	11 139	
AMBASSADE DE FRANCE	32 990	
AVOCATS SANS FRONTIERES ASF	19 167	90 465
NOVACT PROJET BADDEL	59 413	
DIGNITY-DANISH INSTITUTE AGAINST TORTURE	58 464	85 853
GMBH MERZHAUSER	3 607	
NOVACT PROJET SALAM		86 522
NOVACT PROJET IMCAN	74 511	43 716
NOVACT PROJET IMCAN2	13 753	
NOVACT PROJET WAHDA	108 649	35 832
UNICEF	81 664	41 632
Projet OXFAM		18 362
DON	41 725	76 691
don suisse		18 361
<b>Total en Dinars</b>	<b>843 705</b>	<b>869 415</b>

**Note N°14 : PR 8- Autres gains**

Les autres gains, au 31 décembre 2022, un solde de 13 118DT contre un solde de 12 192DT à la clôture de l'exercice précédent. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Apports affectés à des biens amortissables	13 109	12 139
Autre gains	10	53
<b>Total en Dinars</b>	<b>13 118</b>	<b>12 192</b>

**Note N°15 : CH 1- Achats consommés de fournitures et approvisionnements**

Cette rubrique totalise, au 31 décembre 2022, un solde de 720 203DT contre un solde de 637 098DT à la clôture de l'exercice précédent. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Frais de mission et de déplacement	402 657	255 209
Honoraires	301 583	369 093
Publicité et relations public	5 389	465
Frais de télécommunication	10 574	12 331
<b>Total en Dinars</b>	<b>720 203</b>	<b>637 098</b>

**Note N°16 : CH 2- Charges de personnel**

Cette rubrique totalise, au 31 décembre 2022, un solde de 162 906 DT contre un solde de 164 906DT à la clôture de l'exercice précédent. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Charges de personnel	142 024	250 814
Charges sociales légales	20 882	48 270
<b>Total en Dinars</b>	<b>162 906</b>	<b>299 085</b>

**Note N°17 : CH 4- Autres charges courantes**

Cette rubrique totalise, au 31 décembre 2022, un solde de 141 067DT contre un solde de 163 509DT à la clôture de l'exercice précédent. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Achats non stockés de matières et fournitures	21 361	54 652
Charges locatives	-	47 906
Entretiens et réparations	2 304	5 583
Autre Service Extérieurs	410	2 790
Services bancaires	5 136	2 877
Dons accordé	105 227	40 207
Impôts et taxes	6 630	9 494
<b>Total en Dinars</b>	<b>141 067</b>	<b>163 509</b>